Document généré le 12 oct. 2024 06:24

Études internationales

MIALL, Hugh (dir). *Minority Rights in Europe. Prospects for a Transnational Regime.* New York, Council on Foreign Relations Press, The Royal Institute of International Affairs, 1995, 128p.

Hélène Pellerin

Volume 28, numéro 3, 1997

URI : https://id.erudit.org/iderudit/703793ar
DOI : https://doi.org/10.7202/703793ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Pellerin, H. (1997). Compte rendu de [MIALL, Hugh (dir). *Minority Rights in Europe. Prospects for a Transnational Regime.* New York, Council on Foreign Relations Press, The Royal Institute of International Affairs, 1995, 128p.] *Études internationales*, *28*(3), 651–653. https://doi.org/10.7202/703793ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Minority Rights in Europe. Prospects for a Transnational Regime.

MIALL, Hugh (dir). New York, Council on Foreign Relations Press, The Royal Institute of International Affairs, 1995, 128 p.

L'Europe vit des événements importants depuis une dizaine d'années. Le démantèlement de ce que plusieurs considèrent comme étant le dernier empire, l'Union soviétique, et la redéfinition des relations entre pays européens sur la base d'un projet d'intégration, suscitent certaines interrogations, notamment sur la façon dont les sociétés vont définir ou redéfinir leur identité, et à quel prix pour les groupes minoritaires. Pour les responsables politiques, cette dynamique identitaire est préoccupante puisqu'elle a le potentiel d'être instable et destructrice, comme la purification ethnique et le nationalisme exacerbé l'ont rappelé au cours des dernières années. Les recours pour prévenir les conflits ou intervenir lorsqu'ils ont éclaté sont peu nombreux. En effet, il n'existe pas de règles ni de pratiques établies pour protéger les droits identitaires des collectivités, sauf bien entendu l'institution de l'État-nation qui présente souvent un piètre bilan en matière de protection des minorités, et notamment en Europe.

Le sujet des droits des minorités est particulièrement intéressant et controversé à une époque où les droits de la personne obtiennent le haut du pavé. Mais l'analyse offerte ici demeure insatisfaisante, en raison du conservatisme des propos des divers auteurs de cet ouvrage collectif, tant dans les solutions envisagées pour résoudre le problème que dans la manière de traiter le sujet. Comme si les auteurs avaient craint de s'aventurer en dehors des sentiers battus en matière de réflexion, voire de pratiques concernant les droits des minorités.

Dans la section de l'ouvrage qui fait l'examen de la situation concrète des droits des minorités en Europe par exemple, on ne retrouve que des cas de minorités ayant la nationalité du pays où elles se trouvent. Rien n'est dit sur les minorités issues de l'immigration, qui pourtant souffrent de mauvais traitements dans plusieurs États européens. Au chapitre 4, c'est de la minorité en Irlande du Nord dont il s'agit. Les trois chapitres suivants portent sur le Tyrol du Sud, territoire italien où vit une minorité allemande (chapitre 5), l'ancienne Yougoslavie (chapitre 6) et « le reste » des Balkans (chapitre 7). Par ailleurs, le choix des études de cas laisse également songeur. Pourquoi avoir sélectionné ces exemples et ne rien dire sur la minorité basque en Espagne, corse en France, ou hongroise en Roumanie ? On ne reproche pas aux auteurs de ne pas avoir suffisamment couvert le sujet, mais de n'avoir pas indiqué les critères de ces choix. Aux lecteurs de deviner, et certaines pistes nous sont fournies dans la troisième section de l'ouvrage qui porte sur les solutions envisagées pour constituer un régime transnational sur les droits des minorités. Celles-ci reprennent en effet les mécanismes déjà mis en place par certaines organisations multilatérales dans quelques régions mentionnées ci-dessus, avec une approche ressemblant étrangement à celle de l'Union européenne.

La section thématique portant sur l'examen des mesures concrètes pour promouvoir et protéger les droits des minorités nous offre une vue partielle et statique des dispositions légales et des principes existant à l'échelle internationale et européenne. On présente séparément les dispositions juridiques existantes au niveau international (avec la Convention internationale sur les droits civils et politiques) et européen (Convention européenne sur les Droits de l'Homme et sur les Libertés fondamentales) discutées au chapitre 3, et les principes et mécanismes d'intervention plus spécifiques au Conseil de l'Europe (chapitre 8), et ceux de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (devenue OSCE après la publication de l'ouvrage) (chap. 9). Or, ces organismes travaillent souvent ensemble, notamment lorsqu'il s'agit d'inciter une gestion particulière des relations entre État et société en Europe de l'Est.

Le troisième thème abordé dans cet ouvrage est sans conteste le plus intéressant. Mais l'analyse de la possibilité d'instaurer un régime transnational européen sur les droits des minorités reste problématique par l'absence de notion précise de ce qui constitue une minorité et, par conséquent, de l'incertitude quant au champ d'intervention possible. Aucun des trois auteurs n'offre de suggestion pour définir ce qu'est une minorité. Peut-être acceptent-ils, comme le note Thornberry dans le chapitre 3, l'approche européenne selon laquelle les minorités se définissent elles-mêmes. Mais si tel est le cas, pourquoi alors ignorer les minorités non nationales, c'est-à-dire celles qui sont issues des migrations internationales ? Cette section regroupe l'introduction, le chapitre 2 et la conclusion. On y décèle une volonté de développer un cadre libéral et légal, dans lequel des solutions, non extrémistes, pourraient être trouvées pour le respect des droits des minorités. Ce qui est recherché, c'est une façon de rendre compatible comme le note Miall, la raison d'État et les droits des minorités en Europe. Tous les auteurs s'entendent en ce sens sur les mécanismes qui pourraient faciliter la circulation et l'adoption de principes semblables : la coopération, les programmes d'éducation, d'échanges culturels, d'incitation à la négociation et, en dernier recours, interventions robustes ou la sécession si les deux parties l'acceptent. Ce sur quoi les opinions divergent c'est sur les fondements qui devraient guider ces actions, et qui ne menaceraient pas l'ordre européen. Une idée intéressante est proposée par Hadden au chapitre 4. Dans son examen de la situation en Irlande du Nord, l'auteur suggère que la pratique des droits de la personne devrait servir non seulement d'exemple, mais d'instrument pour la protection des minorités. Une interprétation individualisée des droits communautaires permettrait d'éviter les situations où des minorités iraient jusqu'à revendiquer le droit à l'autodétermination. L'octroi de pratiques non discriminatoires dans les domaines économique, social, culturel et politique à l'égard des membres de groupes minoritaires permettrait ainsi de répondre aux problèmes d'injustice, sans encourager l'institutionnalisation des minorités. Une telle lecture individualisée des droits des minorités n'est pas une idée nouvelle, les Nations Unies l'ayant reconnue en 1992, comme nous l'indique

Thornberry. Mais elle est devenue de plus en plus légitime. Or elle n'est pas sans conséquence sociale et politique importante, comme le note Alcock dans sa réflexion sur la situation du Tyrol au chapitre 5. L'auteur nous indique que les dispositions du Marché unique et de Maastricht risquent de menacer les acquis de la minorité allemande en Italie. L'entente signée entre l'Autriche et l'Italie en 1946 en vertu de laquelle la minorité allemande de cette région a pu bénéficier d'un statut spécial et donc discriminatoire est en effet menacée, et la minorité également, par l'impact des Traités de l'Union européenne qui exigent des pratiques non discriminatoires et le respect des droits de la personne de façon universelle.

Le régime transnational sur les droits des minorités que l'on peut déduire de ce texte, n'est pas sans controverse. Sous le couvert d'une approche pragmatique qui accommoderait la raison d'État et le projet économique et politique d'intégration des marchés à l'échelle européennne, les auteurs proposent une réorganisation des sociétés, notamment en Europe de l'Est, avec comme principe directeur la centralité de l'individu et de la libre entreprise. Compte tenu des implications politiques importantes de ce type de projet, on peut regretter que l'analyse du sujet n'inclue pas une définition et une discussion poussée de son articulation avec l'intégration économique d'une part et l'importance des droits de la personne d'autre part.

Hélène PELLERIN

Departement de science politique
York University, Toronto

Europe and War in the Balkans. Towards a New Yugoslav Identity.

REZUN, Miron. Westport (Co), Praeger, 1995, 256 p.

Depuis l'effondrement du bloc communiste en général et le début des hostilités en ex-Yougoslavie en particulier, l'édition scientifique a été inondée d'ouvrages tentant de mettre en lumière le retour en force de l'idéologie nationaliste dans cette partie de l'Europe, tout comme les perspectives de règlement à long terme d'une situtation qui laisse l'homme de la rue bien perplexe. Miron Rezun, professeur de science politique à l'Université du Nouveau-Brunswick, s'attaque de front à deux problèmes majeurs : celui de présenter une analyse du conflit et de ses sources, et d'analyser le rôle selon lui déterminant joué par la communauté européenne dans l'engrenage fatidique des hostilités. Rezun, qui a déja publié des ouvrages portant sur la guerre du Golfe, l'Asie du Sud-Est, de même que l'éclatement de l'URSS, n'est visiblement pas un spécialiste des Balkans comme le démontre son emploi fort minimaliste de sources en serbo-croate, mais à prime abord l'accent mis sur le rôle de la communauté européenne n'est pas sans susciter un intérêt certain.

En tant que thèse principale, Rezun propose l'idée parfaitement défendable mais peu originale selon laquelle le manichéisme serait à la base du conflit ethnique en ex-Yougoslavie. Pour y arriver, il structure son ouvrage de façon très simple : une première partie qui compte pour plus de la moitié de l'ouvrage s'attardant aux racines historiques du drame yougoslave, vu à travers le